

## SÉANCE DU 13 Février 2015

---

**Ordre du jour :**           **Intervention de la MJC du Vuache**  
**Urbanisme**  
**Résidence du Bourg : travaux supplémentaires entreprise RAMBOSSON +**  
**remplacement entreprise défailante lot n°7 menuiseries extérieures**  
**Travaux ONF 2015**  
**Attribution des logements de la Résidence du Bourg**  
**Questions diverses**

---

Le vendredi 13 février 2015 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Minzier s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Véronique LEGENDRE, Jacques MENU, Cédric ROMAND, Philippe NAVET, Jean-Claude TIMMERMAN, Karine VEYRAT, Jacques VUICHARD, Thierry MERLE, André MORARD, Patrice GAILLARD, Lydie GALL, Laëtitia SEBERT, Anne-Marie BAUDET

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Lydie GALL

---

### Intervention de la MJC du Vuache

Intervention de Monsieur Serge BENITO, Directeur de la MJC : créée il y a 45 ans la MJC compte aujourd'hui 30 à 40 employés, de nombreux bénévoles ainsi que 2 657 adhérents. Le Conseil Général et 9 communes du Vuache participent au bon déroulement des activités par le versement de subventions (en 2014, la commune de Minzier a versé 9 645 €). La MJC propose à la population du VUACHE des activités hebdomadaires, un service d'accueil dès 2 ans jusqu'aux adolescents, des animations culturelles et des événements sportifs ; elle propose aussi un soutien logistique et administratif aux associations locales selon la demande et développe des projets culturels et éducatifs avec les MJC de Viry, St Julien et l'UP.

### Urbanisme

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

### Résidence du Bourg : travaux supplémentaires entreprise RAMBOSSON + remplacement entreprise défailante lot n°7 menuiseries extérieures

1°) Concernant les travaux de construction de six logements passifs, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les prestations de certains lots.

En effet, pour le lot n° 14 – chauffage d'appoint – ventilation double flux - sanitaire, un adoucisseur avait été prévu, pour un montant de 4 937.96 € HT. Or après vérifications de la dureté de l'eau, il n'est pas nécessaire de le mettre en place. Néanmoins, aucune protection n'a été prévue dans les salles de bains au niveau des douches et baignoires. Le maître d'œuvre propose donc de mettre en place des parois de douche ou de baignoire dans chaque appartement. Ces travaux s'élèveraient à 2 893.66 € HT. Ce qui ferait une moins-value de – 2 044.30 € HT sur ce lot.

Pour le lot n° 9 – menuiseries intérieures bois, il s'agit de rajouter des prestations oubliées de chiffrer par l'économiste (gaines techniques). Ces prestations s'élèvent à 3 080.00 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter ces modifications.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Avec ces plus ou moins-values le montant HT des deux lots s'élèvent à :

Lot n° 9 – menuiseries intérieures bois – entreprise Menuiserie RAMBOSSON : 24 061.56 € HT ;

Lot n° 14 – chauffage d'appoint – ventilation double flux - sanitaire – entreprise EITF : 158 939.17 € HT.

2°) Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'entreprise MENUISERIE BERTIN, titulaire du lot n° 7 – Menuiseries extérieures mixtes bois/alu, est en liquidation judiciaire et qu'elle n'est pas en mesure de continuer les travaux. Les travaux restants à réaliser sur son marché s'élèvent à 12 978.80 € HT.

En raison de l'urgence, afin de ne pas nuire au planning des travaux, et étant donné que les travaux restants à réaliser sont inférieurs à 15 000 € HT, le maître d'œuvre et Monsieur le Maire ont décidé de demander à l'entreprise arrivée 2<sup>ème</sup> sur ce lot lors de la consultation de mai 2013, soit l'entreprise FROSSARD, de chiffrer les prestations restantes.

La proposition de l'entreprise FROSSARD s'élève à 14 999.50 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter cette proposition.

Vu la défaillance de l'entreprise BERTIN,

Vu l'urgence,

Vu le montant de travaux inférieur à 15 000 € HT,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de l'entreprise FROSSARD. Les prestations restantes du lot n° 7 – Menuiseries extérieures mixtes bois/alu sont attribuées à l'entreprise FROSSARD pour un montant de 14 999.50 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

### **Travaux ONF 2015**

Travaux ONF : Comme chaque année, l'ONF fait des propositions de travaux de maintenance. Pour 2015, l'ONF propose 3 chantiers avec 3 priorités, Monsieur le Maire soumet les devis correspondants à l'assemblée. Après lecture des propositions, le Conseil décide de demander des devis à l'entreprise Jean-Louis RENARD qui offre les mêmes prestations. Toutes les offres seront présentées lors d'une prochaine réunion.

### **Attribution des logements de la Résidence du Bourg**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2014 le prix des loyers des appartements situés à la Résidence du Bourg a été fixé à 14 € le m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe que plusieurs dossiers de candidature ont été déposés en Mairie ; il propose donc au Conseil Municipal d'attribuer dès le 1<sup>er</sup> avril 2015 les logements de la manière suivante :

- Appartement n°1 d'une surface de 59,04 m<sup>2</sup> : M Sompheth BOUNMY pour un loyer mensuel de 826 € et des charges mensuelles estimées à 100 €,
- Appartement n°2 (accès handicapé) d'une surface de 59,56 m<sup>2</sup> : Mme Bérengère LITTOT et M Anthony REY pour un loyer mensuel de 833 € et des charges mensuelles estimées à 100 €,
- Appartement n°3 (accès handicapé) d'une surface de 65,45 m<sup>2</sup> : M. Rémy GARCIA pour un loyer mensuel de 916 € et des charges mensuelles estimées à 100 €,
- Appartement n°4 d'une surface de 59,04 m<sup>2</sup> : Mme Sylvie SALOPEK, pour un loyer mensuel de 826 € et des charges mensuelles estimées à 100 €,
- Appartement n°6 d'une surface de 65,62 m<sup>2</sup> : M. Johann PODER pour un loyer mensuel de 918 € et des charges mensuelles estimées à 100 €,

Il précise enfin que l'appartement n° 5 d'une surface de 59,85 m<sup>2</sup> est toujours disponible

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition. Les appartements seront donc loués dès le 1<sup>er</sup> avril 2015 aux personnes suivantes :

- Appartement n°1 d'une surface de 59,04 m<sup>2</sup> : M Sompheth BOUNMY pour un loyer mensuel de 826 € et des charges mensuelles estimées à 100 €,
- Appartement n°2 (accès handicapé) d'une surface de 59,56 m<sup>2</sup> : Mme Bérengère LITTOT et M Anthony REY pour un loyer mensuel de 833 € et des charges mensuelles estimées à 100 €,
- Appartement n°3 (accès handicapé) d'une surface de 65,45 m<sup>2</sup> : M. Rémy GARCIA pour un loyer mensuel de 916 € et des charges mensuelles estimées à 100 €,
- Appartement n°4 d'une surface de 59,04 m<sup>2</sup> : Mme Sylvie SALOPEK, pour un loyer mensuel de 826 € et des charges mensuelles estimées à 100 €,
- Appartement n°6 d'une surface de 65,62 m<sup>2</sup> : M. Johann PODER pour un loyer mensuel de 918 € et des charges mensuelles estimées à 100 €.

Règlement et inauguration : Monsieur GAILLARD fait lecture du projet du règlement intérieur de la résidence. L'inauguration de la résidence du Bourg est prévue le samedi 11 avril 2015 à 11 heures.

### **Questions diverses**

Situation de Mme BASSO, locataire : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la situation financière critique de Mme Marie-Lucrèce BASSO actuellement locataire de l'appartement n°4 de la résidence « La Ferme Claire ».

Afin d'aider financièrement Mme Marie-Lucrèce BASSO et suite au départ de M. Johann PODER de l'appartement n°1A « La Ferme Claire » prévu le 1<sup>er</sup> avril prochain, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer ledit appartement à Mme BASSO pour un montant mensuel de 400 € et des charges

mensuelles à hauteur de 130 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition. L'appartement n° 1A de la résidence « La Ferme Claire » sera donc loué à Mme Marie-Lucrèce BASSO à compter du 1er avril 2015 pour un loyer mensuel de 400 € et des charges mensuelles de 130 €.

Ouverture de l'auberge du Bar à thym : Quelques petits travaux ont été nécessaires. Les postes de serveuse et de plongeur sont pourvus. Le numéro de téléphone a changé : 04.50.45.33.57. La fermeture hebdomadaire a été fixée dimanche soir et lundi. La fermeture du lundi pourrait être amenée à changer.

Eau et télésurveillance : Suite à la coupure d'eau pour cause de fuite au Pont Fornant et route de Prévy, le conseil municipal souhaite faire installer un système de télésurveillance du réservoir pour que ce genre de problème ne se produise plus. Le devis de L'entreprise BESSON s'élevant à 4 752 Euros, Monsieur le Maire propose de visiter les communes avoisinantes équipées de ce système avant de le valider.

Site internet : Madame Lydie GALL intervient et rappelle l'existence du site internet communal « Mon Clocher ». Suite à la réunion de la commission communication du 29 janvier dernier Mme Lydie GALL informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de s'abonner à un site plus attractif et plus adapté aux besoins de la commune. En conséquence, elle présente différents devis à l'assemblée. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la proposition de la société QUATRAX pour un montant de 1 440 € HT pour la création du site et d'un abonnement mensuel de 25 € pour la réservation et hébergement du site et demande à Monsieur le Maire de s'occuper des démarches nécessaires.

Pose des éléments de cuisine à la Résidence Du Bourg : Monsieur le Maire présente les devis pour les 6 appartements, à savoir éléments hauts (6 ou 7 en fonction du plan) et hotte aspirante. Après présentation de toutes les propositions, le conseil municipal valide le devis de LEROY MERLIN à concurrence de 3 280 € TTC et demande à M le Maire de passer commande.

Lettre adressée au Conseil : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier écrit par un habitant de Minzier.

A.N.C. (Assainissement Non Collectif) : seules les personnes propriétaires d'une installation non conforme sont invitées à la réunion organisée le vendredi 20 février à 19 h 30 dans la salle communale.

Salle communale : Il est rappelé que la salle des fêtes est prêtée gracieusement à chaque association de Minzier que pour leur assemblée générale.

SCOT : une Réunion publique est prévue le 23 février prochain à 20 heures dans la salle Jean XXIII à FRANGY.

SIVU DU FOOT : réception des travaux prévue le lundi 16 février 2015

Telethon des Usses : Monsieur Jacques VUICHARD informe que des actions sont mises en place pour l'organisation du prochain telethon intercommunal. Toutes les associations de Minzier et personnes intéressées sont invitées à une réunion préparatoire lundi 2 mars 2015 à 20 heures dans la salle communale de Minzier.

Projet MAM (Maison d'Assistants Maternelles) : Monsieur le Maire indique qu'une rencontre a eu lieu avec les responsables. Les deux appartements prévus à l'école seront disponibles au 1er mars. Anaïs DUJARDIN informe qu'elle doit déposer son dossier auprès de la PMI pour avoir un accord d'ouverture. Elle informera Monsieur le Maire d'ici le mois d'avril de l'avancement du dossier.

Formation secourisme : Madame Lydie GALL informe que la dernière session de formation AMD (Alerter, Masser, Défibriller) a eu lieu le 31 janvier dernier. Aucune autre session n'est prévue à ce jour.

Radar pédagogique : l'installation du radar doit être fiable et conforme à certaines dispositions réglementaires, raison pour laquelle la mise en place a été retardée. Aujourd'hui tous les éléments sont réunis pour une installation légale, par conséquent le radar sera très bientôt posé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.